

Les peupleraies en débat

De lourdes tensions pèsent sur les branches du peuplier. Admiré ou banni, il ne laisse pas indifférent au point qu'il faille en connaître toutes les particularités pour en comprendre la place actuelle dans les campagnes.

Depuis une vingtaine d'années, on assiste à un recul des peupleraies. Ce n'est pas sans poser de problème à la filière bois-forêt, désormais confrontée à une pénurie en bois de peuplier. Alors même que la demande progresse, les industriels sont obligés de s'approvisionner à l'étranger. Les raisons de ce recul des surfaces sont diverses : attaques par des ravageurs (pucerons...), tempêtes, diminution des aides aux reboisements mais aussi critiques portées contre les peupleraies. En effet, peuplées d'arbres alignés identiques, à croissance rapide, les peupleraies sont parmi les forêts plantées les plus critiquées en France. Elles sont considérées comme des écosystèmes artificiels, dénaturant les paysages et nuisant à la biodiversité. Mais cet avis n'est pas unanime : les peupleraies sont au centre de débats.

UNE TRADITION PERDUE

Les critiques à l'égard du peuplier sont récentes. Pourtant, cet arbre est présent dans les campagnes françaises depuis plusieurs siècles. Il appartient à la culture : une tradition existait ainsi chez les agriculteurs de planter des peupliers pour pouvoir payer la dote. Plus encore, les peupleraies pouvaient être appréciées pour leurs qualités esthétiques. Mais, à partir des années 1990, portées par des préoccupations environnementales et paysagères, des oppositions se sont manifestées. Des communes ont même pris position contre les peupleraies. Tel est le cas de Bréhémont, en Indre-et-Loire, où l'inscription de la vallée de la Loire sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco a pu jouer en la défaveur de ces forêts jugées artificielles. La commune a ainsi mis en place un Plan local d'Urbanisme visant à en contraindre la présence. Mais même en mobilisant les « Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine », les municipalités se heurtent à d'autres réglementations : les propriétaires ont l'obligation de replanter, notamment s'ils s'y sont engagés fiscalement.



Les peupleraies, des forêts plantées faisant partie du paysage rural ordinaire - Restigné, Indre et Loire.

Toutes les communes ne sont pas opposées à ces forêts plantées. A l'inverse, certaines sont même propriétaires de peupleraies, comme la voisine de Bréhémont, Rivarennes.

Les arguments avancés sont d'abord paysagers et environnementaux. Les uns soutiennent le caractère esthétique de ces arbres alignés, quand les autres critiquent le fait qu'ils forment des forêts artificielles. Plus encore, certains leur contestent le statut de forêts, considérant qu'il s'agit plutôt de cultures.

DÉFENSEURS CONTRE DÉTRACTEURS

On reproche aussi aux peupleraies de fermer les horizons. Le point de vue émane notamment de la Mission Val de Loire, œuvrant en faveur de la préservation et de la valorisation de la partie de la Loire inscrite sur la liste de l'Unesco. Cette structure privilégie les ouvertures paysagères, en vue de mettre en valeur le patrimoine bâti. La critique concerne toutefois plus largement les forêts, non spécifiquement les peupleraies. Elle s'oppose à un autre élément mis en avant par d'autres détracteurs, les défenseurs de la biodiversité. Eux aussi voient d'un mauvais œil les plantations de clones alignés, les considérant « contre nature » mais, à choisir, ils privilégient celles au sous-bois plus dense. Or il bloque la vue de l'observateur et les paysagistes y voient une fermeture paysagère. Eux préfèrent une peupleraie au sous-bois régulièrement défriché. Le foisonnement de la végétation en sous-étage peut être vu comme un manque d'entretien, l'indice d'une parcelle laissée à l'abandon, ce qui participerait à l'image négative des peupleraies. On retrouve, derrière cela, l'idée d'une nature qui devrait être « propre » et entretenue, présente parfois au sein de la société.

On voit là qu'il n'y a pas une simple opposition entre défenseurs et détracteurs : la situation est plus complexe. Les « contre » souligneront



Une peupleraie à la végétation rase en sous-étage : une plus grande ouverture paysagère mais une plus faible biodiversité associée - La Chapelle sur Loire, Indre et Loire.

aussi que les peupliers plantés représentent une menace de pollution génétique pour les peupliers naturels (les peupliers noirs). Les « pour » avanceront un autre argument environnemental : les plantations contribuent à la séquestration et au stockage du carbone et participent ainsi à la réduction des gaz à effet de serre, donc à lutter contre le changement climatique.

" ... considérer les paysages, leurs dynamiques ... les usages et pratiques... "

UN INTÉRÊT ÉCONOMIQUE

Les avantages des peupleraies sont aussi économiques. On estime qu'elles fournissent 24,7 % des troncs de feuillus récoltés, alors qu'elles ne représentent que 2 % des peuplements feuillus (210 000 ha). Rapportées aux surfaces populières européennes (940 200 ha), elles n'apparaissent pas si négligeables à l'échelle du territoire métropolitain. La France est ainsi le premier producteur européen de bois de peuplier, le deuxième à l'échelle mondiale (derrière la Chine). Le bois est utilisé pour la fabrication d'emballages légers (à hauteur de 45 %), de contreplaqué ou pour la construction. Les industriels mettent en avant l'argument du circuit court, soulignant que la pénurie, liée au recul des surfaces plantées, les contraint à importer du bois. Pour les acteurs de la filière, l'image négative des peupleraies concourt à ce recul. Elle pourrait s'expliquer par des plantations non réfléchies, réalisées sur des terrains inadaptés, par l'absence d'entretiens de certaines parcelles, par les coupes à blanc qui entraînent une modification brutale des paysages.

AGRICULTURE OU BIODIVERSITÉ

Le non-renouvellement des plantations peut aussi être dû à des expériences dommageables connues par les propriétaires (coups de vent répétés dévastant les peupliers par exemple), à leur absence de compétences en sylviculture, d'autant qu'ils sont de moins en moins agriculteurs, de plus en plus citadins : il est alors plus simple de louer la parcelle à un agriculteur, plutôt que d'y planter des peupliers. Ce n'est pourtant



Un sous-bois dense, lieu d'une plus grande biodiversité mais bloquant la vue de l'observateur - Saché, Indre et Loire.

pas possible pour toutes les parcelles. Dans le cas de l'abandon de la popiculture, la solution de remplacement n'est pas si évidente, de sorte que les détracteurs ont quelque peu modéré leur position. Ceci amène à évoquer un dernier argument avancé par l'un des camps comme par l'autre, en lien avec l'occupation des sols concurrente. Les défenseurs auront tendance à comparer les peupleraies aux parcelles agricoles, plus consommatrices d'intrants chimiques. Les détracteurs les mettront plutôt en perspective avec des formations végétales spontanées, plus riches en biodiversité.

Face à la pénurie à laquelle sont confrontés les industriels, les solutions sont a priori à rechercher dans une meilleure répartition spatiale des peupleraies et dans une gestion adaptée aux problématiques locales. Au regard de la diversité des arguments avancés, l'étude doit nécessairement être interdisciplinaire (relevant autant des sciences humaines et sociales que des sciences de la vie et de la terre : géographie, sociologie, aménagement, droit, écologie, pédologie) et suppose d'aller au-delà, en questionnant plus largement les représentations de la nature. Il s'agit de considérer les paysages, leurs dynamiques, mais aussi les usages et pratiques qui y sont liées ainsi que les politiques qui les guident ou sont susceptibles d'être utilisées par les uns ou par les autres, pour ou contre les peupleraies.

Au-delà, la question des peupleraies est aussi plus globalement celle des plantations forestières à croissance rapide qui apparaissent tout autant objets de controverses à l'échelle mondiale.

Amélie ROBERT < CITERES
amelie.robert@univ-tours.fr
<http://citeres.univ-tours.fr/>